

Depuis le 1er juillet 2012, l'employeur, quelle que soit la taille et le secteur de son entreprise, doit désigner un **réfèrent en santé et sécurité du travail**, déjà compétent ou formé spécifiquement : il peut faire partie des effectifs de l'établissement ou appartenir à une structure externe d'un service de Santé du Travail Inter-entreprises ou à des organismes professionnels de prévention.

Objectif :

Connaître la réglementation sécurité – Contribuer activement et efficacement à l'amélioration de l'hygiène, la sécurité et des conditions de travail – Maîtriser les méthodes d'évacuation des risques et les méthodes d'analyse des accidents de travail.

Texte de référence :

Article L4644-1 du code du travail (au 1^{er} juin 2012)

« L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L4614-14 à L4614-16.

Option : Suivi dans l'entreprise

- Elaborer un plan d'actions du référent sécurité
- Faire un état des lieux
- Accompagner sur les sujets les plus problématiques
- Personnaliser au maximum l'information

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation *Réfèrent Sécurité* après contrôle de l'acquisition des connaissances.

Contenu pédagogique :

- ▶ Les enjeux de la sécurité
- ▶ Les aspects juridiques et réglementaires
- ▶ Le référent sécurité (rôle, missions, limites)
 - Savoir se positionner en qualité du référent sécurité
 - Mettre en place des indicateurs ou tableaux de suivi
 - Maîtriser les documents obligatoires dans l'entreprise
 - Mener des actions de sensibilisation, d'information
- ▶ La prévention
 - Les 9 principes généraux de prévention
 - La pyramide de BIRD (incident, presque accident, accident)
- ▶ Analyse à priori des risques : agir avant l'accident
 - L'évaluation des risques professionnels
 - Le Document Unique et son plan d'actions
 - Le plan de prévention, le protocole de sécurité
- ▶ Analyse a posteriori des risques : agir après l'accident
 - Le compte rendu des faits
 - L'analyse d'un accident par la méthode de l'arbre des causes
 - La recherche de solutions

Public visé :

Salarié désigné pour assurer la mission de Réfèrent Sécurité, responsable sécurité.

Moyens pédagogiques :

Ordinateur - Vidéoprojecteur - Séquences vidéo adaptées - Supports de cours individualisés remis aux apprenants

CALENDRIER DE FORMATION :



PARIS – LA DÉFENSE

06 au 08 jan	29 fév au 02 mars
02 au 04 mai	01 au 03 juin
04 au 06 juil	31 août au 02 sept
02 au 04 nov	12 au 14 déc



MARSEILLE

sur demande



LYON

sur demande



ROUEN

sur demande



Durée :

21 heures (3 jours).



Nombre de stagiaires :

10 participants maximum.



Lieu :

Formation en interne sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92). Possibilité de formation en intra Paris et Province.



Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975